

# COMMUNE DE MITTELHAUSEN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2010

*Sous la présidence de Mme Mireille GOEHRY, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 15

Date de convocation : 21 septembre 2010

Présents :GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoir : SAENGER Tharcisse à STEINMETZ Jean-Paul

Absents

Secrétaire de séance : GOEHRY Jean-Georges

### **1. Approbation du PV de la séance précédente**

### **2. Convention avec le SIVU de Brumath**

Depuis 1999, la commune de Mittelhausen verse sa participation financière au SIVU de Brumath au vu d'une convention passée annuellement entre les 2 collectivités.

Cette convention n'ayant pas été reconduite explicitement pour les années 2008, 2009 et 2010, il convient de régulariser cette situation.

Il serait judicieux, afin d'éviter à l'avenir la rédaction de prorogation annuelle et les régularisations y afférentes, de mettre en place une reconduction tacite, d'année en année, de la convention avec possibilité de résiliation par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 3 mois avant l'échéance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve :**

- la régularisation de la reconduction de la convention avec le SIVU au titre des années 2008 et 2009,
- la prorogation de cette convention pour l'année 2010 avec tacite reconduction d'année en année avec la possibilité de résiliation par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 3 mois avant l'échéance.

*Vote à l'unanimité*

### **3. Arrêté préfectoral du 19/8/2010**

Le conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral du 19/8/2010 relatif aux aménagements hydrauliques nécessaires à la construction d'un Viaduc dans le cadre de la réalisation de la ligne à Grande Vitesse Est-Européenne entre Zilling et Eckwersheim.

*Vote à l'unanimité*

### **4. Déclassement de chemins ruraux**

Dans le cadre du projet d'extension de la société PALC, il est nécessaire de déclasser de 2 chemins ruraux :

- une partie du chemin non cadastré Section 19 (parallèle au lieu-dit Muelbrueckel), dont la société Palc est le seul riverain, puisqu'il donne un accès direct sur sa parcelle,
- une partie du chemin cadastrée Section 26 Parcelle 112

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- émet un avis favorable sur le principe,
- dit que les PV d'arpentage seront à la charge de la PALC SA,
- invite Madame le maire à mettre à l'enquête publique le dossier en vertu de l'article L161-10 du Code Rural pour déclassement,
- invite Madame le Maire, à l'issue de l'enquête publique à présenter de nouveau l'affaire au Conseil Municipal pour la suite de la procédure à adopter suivant l'avis du Commissaire-Enquêteur et les remarques éventuelles formulées,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Vote à l'unanimité (M. Colin s'est retiré et n'a pas participé au vote)*